Formation à l'autorisation de conduite d'une nacelle

Version 4 - 2026

La formation à l'autorisation de conduite d'une nacelle (PEMP) permet aux opérateurs d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser une plateforme élévatrice mobile de personnes en toute sécurité.

Elle répond aux exigences du Code du travail (articles R4323-55 à R4323-57 et R4323-69 à R4323-80) et s'appuie sur les recommandations en vigueur relatives au travail en hauteur et aux équipements mobiles.

Alternant apports réglementaires, analyse des situations à risque et exercices pratiques de conduite, la formation permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite adaptée au matériel utilisé, tout en réduisant les risques de chute, de collision et de renversement.

Durée : nous consulter

Profils des stagiaires

- Toutes les personnes devant utiliser une nacelle ou l'accompagnateur afin d'assurer leur sécurité ainsi que celle des personnes se trouvant dans un environnement proche au moment des manœuvres

Prérequis

- Aucun

Délai d'accès

2 semaines

Prix

Nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Coordonnées du Référent Handicap : Mathieu HUOT-LOURADOUR (Tél. : 09 72 35 50 31 ; Email : info@devhom.com).

Objectifs pédagogiques

- Obtenir les compétences pour la conduite en sécurité des PEMP pour permettre la sauvegarde des personnes et des biens
- Connaître la recommandation R 486B qui donne les règles de prévention et de protection pour réaliser en toute sécurité les manœuvres liées à l'utilisation des PEMP

Contenu de la formation

Devhom FORMATION
Organisme de formation spécialisé en santé et sécurité au travail

Pour nous contacter :
09 72 35 50 31
info@devhom.com
devhom.com
Demander un devis

- Statistiques et réglementation :
    - Les statistiques des Accidents du Travail
    - Les dispositions réglementaires
    - Les droits, obligations et responsabilités
- Prévention des risques :
    - Les partenaires de la prévention et leur rôle
    - Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
    - Que faire en cas d'accident ?
    - Les processus menant à l'AT et à la MP
    - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Conduite en sécurité :
    - Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP
    - Les différentes catégories de PEMP
    - La description, les équipements et la technologie des PEMP
    - La prise de poste et la fin de poste
    - La stabilité de la PEMP
    - Les règles d'utilisation de la PEMP
    - Les vérifications
    - Les Équipements de Protection Individuelle
    - Les gestes de commandement des appareils de levage
    - La signalisation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique
Formateur disposant des compétences et pratiquant régulièrement l'activité de formation à la conduite en sécurité des équipements de travail.

Moyens pédagogiques et techniques
- Moyens mis à disposition par LE CLIENT : salle de formation équipée ; zone d'évolution exempte de coactivité ; espaces et volumes limités ; nacelles sur lesquelles les bénéficiaires doivent être formés et évalués (Vérification Générale Périodique valide de moins de 6 mois) ; autres équipements (selon les tâches assignées)
- Moyens minimum mis à disposition par L'INTERVENANT : ordinateur ; vidéoprojecteur ; support formateur ; kit d'EPI (harnais antichute et longe d'environ 1 m, vêtement haute visibilité, casque avec jugulaire ou mentonnière, chaussures de sécurité...)
- Règles de sécurité : les participants devront se présenter avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) dont ils disposent (harnais antichute et longe d'environ 1 m, vêtement haute visibilité, casque avec jugulaire ou mentonnière, chaussures de sécurité...)
- Support formateur projeté
- Fourniture du livret de formation « Conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel » (Editions MémoForma)
- Exposés théoriques
- Démonstrations
- Ateliers d'apprentissage
- Mises en situation

Résultats attendus à l'issue de la formation
Avis écrit du formateur, précisant les résultats du contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité d'une nacelle de chaque personne évaluée.

Modalité d'obtention
Chaque formation doit faire l'objet d'une évaluation des savoirs et des savoir-faire.
L'évaluation des connaissances est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (QCM).
L'évaluation des savoir-faire est réalisée après l'évaluation positive des connaissances et à partir d'une ou plusieurs situations de travail.

Devhom FORMATION
Organisme de formation spécialisé en santé et sécurité au travail

Pour nous contacter :
09 72 35 50 31
info@devhom.com
devhom.com
Demander un devis

Devhom FORMATION
Organisme de formation spécialisé en santé et sécurité au travail

Pour nous contacter :
09 72 35 50 31
info@devhom.com
devhom.com
Demander un devis